

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 MARS 1889.

Réduction du prix des transports des perches à houblon.

(Pétitions de cultivateurs du pays présentées les 22, 26, 27 et 28 février, 1^{er}, 12, 14 et 19 mars 1889.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. DE HEMPTINNE.

MESSIEURS,

Votre commission a examiné un grand nombre de pétitions adressées à la Chambre par des cultivateurs de houblon du pays pour réclamer une réduction sur le prix du transport des perches destinées à la culture de leurs produits.

A plusieurs reprises cette demande a été reproduite à la Chambre pendant les discussions des Budgets de chemins de fer, et tout dernièrement encore MM. de Merode, Berten et Nerinx se sont faits l'écho des revendications des cultivateurs.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il serait juste de donner une solution favorable à la demande des pétitionnaires, et les perches à houblon pourraient être transportées au même tarif que les bois destinés aux mines.

Le sacrifice qui en résulterait pour le Trésor serait de minime importance. Votre commission, adoptant donc la demande des pétitionnaires, propose de renvoyer les pétitions au bienveillant examen du Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.

Le Rapporteur,
L. DE HEMPTINNE.

Le Président,
EUGÈNE MEEUS.

(1) La commission est composée de MM. MEEUS, *président*; NEEF-ORDAN, GILLIEUX, DE LAET, DE HEMPTINNE, DUMONT, NOËL, DE SMET DE NAEYER, BEECKMAN et NERINX.